

La correspondance, signée : "Plusieurs citoyens assujettis aux taxes des rues des Allemands, Ste Elizabeth et Ste Catherine, du faubourg St. Laurent," étant trop longue pour mes colonnes, je me permets d'en extraire les parties essentielles. L'auteur voudra bien me communiquer aucunes remarques qu'il pourrait faire sur les procédés des employés de la ville, car il paraît posséder une connaissance étendue des imperfections de nos divers Bureaux Municipaux.

"Dans quel état ont été nos rues pendant l'hiver dernier ? Dans un état affreux, pire que les années précédentes. Par la négligence, ou le peu d'attention, de ceux qui étaient chargés de les faire nettoyer, on laissait la neige s'accumuler à une hauteur démesurée, et quand elle était devenue pour ainsi dire, un amas de glace compacte, c'était alors qu'on envoyait des centaines d'hommes pour couper la neige des trottoirs, de manière à incommoder tous les passants. Ce n'est pas tout ; on laissait la neige au milieu de la rue à une hauteur si grande, qu'il était extrêmement dangereux aux voitures d'y passer... Au reste, de quelle indignation n'avons nous pas été saisis, en voyant presque autant de conducteurs que de travailleurs ! Est-il donc nécessaire de payer bien plus cher que les travailleurs, des hommes qui ne font rien ? Un homme d'intelligence ne pourrait-il pas avoir un outil à la main, pour travailler tout en commandant ? (L'exemple a plus d'effet sur les hommes que la prédication.— *Note du Charivari.*) Il aurait du-moins, par là, l'avantage de se réchauffer dans les froids d'hiver !... Comme de raison, cette neige que l'on avait laissé amasser pendant tout l'hiver, a produit beaucoup d'inconvénients, quand le soleil a commencé à faire sentir son influence. Hé bien ! qu'a-t-on fait pour la commodité des citoyens ?— quand je dis citoyens, je n'entend pas les gens des faubourg ; "ils ne sont pas encore citoyens, eux, quoiqu'ils paient les taxes aussi bien que les gens de la ville proprement dite," car ils ne voient personne travailler dans leurs rues... Au lieu de se mettre à l'ouvrage, de couper et d'enlever de suite cet amas énorme de glace et d'ordures, on s'amusait à faire des petits cours-d'eau toutes les matinées, le long des rues afin de donner une issue temporaire à l'eau qui inondait les trottoirs et les maisons.

Comme on le comprend, ces petits cours-d'eau s'obstruaient toutes les nuits et on commençait à les creuser de nouveau tous les matins... Quand on saura que la taxe de 3ds. dans le louis n'a pas été suffisante pour remplir l'objet, pour lequel elle a été levée, on aura encore plus de droit de s'indigner... Aussitôt qu'il tombe une bordée de neige, si l'on mettait de suite des travailleurs pour l'enlever, quand elle est molle, trois hommes feraient plus de besogne que 50 hommes

quand cela est devenu un monceau de glace compacte ; c'est un moyen bien simple et bien économique qui aurait l'effet de satisfaire tout le monde, sauf les spéculateurs. Espérons que notre conseil prêtera son attention à ce sujet de haute importance—si nous payons des impôts onéreux, il faut du moins qu'il soient bien appliqués avec sagesse et jugement."

(Cette correspondance, quoiqu'un peu hors de date, aura l'effet de faire réfléchir notre corporation sur ceux que ses officiers emploient, et de faire connaître au public la manière dont on abuse de leurs épargnes.— *Charivari.*)

↳ Nos abonnés de Québec qui ont reçu une copie du dernier numéro, contenant quelques erreurs typographiques, pourront se la procurer corrigée en faisant application à notre agent.

A V I S .

LIVRES D'ECOLE ET DE PIETÉ.

LES Soussignés ont l'honneur de prévenir MRS. les CURE'S et MARCHANDS de la campagne et le public en général, qu'ils ont en mains à leur Imprimerie, Grande Rue du Faubourg St. Laurent, No. 95, Maison voisine des deux Marchés, à droite en montant la Rue ; plusieurs sortes de LIVRES D'ECOLE et de PIETÉ, et que plusieurs autres vont être achevés très prochainement ; et ils espèrent pouvoir, sous peu, fournir à leurs pratiques toutes les sortes de Livres d'Ecole en usage en ce Pays, vu qu'ils se proposent d'exploiter cette branche d'industrie sur une grande échelle et à des prix très modérés.

ROLLAND & THOMPSON.

MONTRÉAL, 10 Mai, 1844.

BLANCS pour les Cours de Circuits, idem pour les Cours des Commissaires, se trouvent à l'imprimerie de

LOUIS PERRAULT.

Rue St. Vincent, porte voisine de Mr. Fabre. }
Montreal, 17 Mai, 1844.

CHAPELEAU ET LAMOTHE.

RELIEURS.

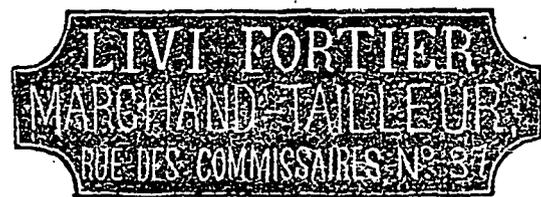
RUE STE. THERESE, vis-à-vis les imprimeries de MM. J. Starke et Cie. et Louis Perrault.

Montreal, 10 Mai, 1844.

ON a besoin immédiatement au Bur. au de Charivari Canadien, de plusieurs jeunes gens probes, et actifs, comme porteurs pour vendre le journal. Rue des Commissaires, No. 33, près du Marché-Neuf.



Nous prenons la liberté de prévenir nos amis, et le Public en général, que nous nous chargeons d'imprimer tous les ouvrages que l'on voudra bien nous confier, tels que Livres, Pamphlets, Annonces, Avertissements, Cartes, lettres pour invitation aux funérailles, Blancs pour Notaires, Avocats, Huissiers, etc. etc. Nous serons ponctuel aux ordres que toute personne voudra bien nous donner et nous ferons tous notre possible pour satisfaire ceux qui nous encouragent. Pour nos conditions, elles sont à aussi bas prix qu'à aucune autre Imprimerie, la diligence, et la beauté, que nous donnerons à nos ouvrages, nous attireront, nous l'espérons, l'encouragement de tous nos concitoyens.



Presente ses remerciements à ses amis et à ses nombreuses pratiques pour l'encouragement qu'il en a reçu, et il les informe qu'il continue à exécuter, au plus court avis possible toutes les demandes qui lui sont adressées. Il aura constamment un assortiment des mieux choisis de Draps et de Casimirs super-fins et extra super-fins, et étoffes à veste de différentes descriptions de la meilleure qualité, et des étoffes du dernier goût et le plus à la mode pour pantalons, etc. Montréal, 10 Mai, 1844 k

EDMOND CLEMENT, N. P.

RUE NOTRE DAME, No. 208.

Bureau avec M. Martin, N. P.

CONDITIONS DU CHARIVARI CANADIEN.

Ce Journal se publie deux fois par semaine, le Mardi et Vendredi matin, à raison de DEUX sous la feuille, ou 15 sous par mois pour la ville, et 2s 6d pour quatre mois pour la campagne, payables d'avance.

Le prix des annonces est le même que dans les autres journaux, savoir :—

Au dessous de six lignes, première insertion 2s 6d ; au dessous de dix lignes, première insertion 3s 4d ; au dessus de dix lignes, première insertion 4d par ligne, chaque insertion subsequnte, 1d par ligne.

Les lettres et correspondances doivent être adressées, "franches de port," au Bureau du Charivari Canadien.

Imprimé et publié par A. FORTIER, Rue des Commissaires, No. 33, près du Marché Neuf.